

Image not found or type unknown



Les dettes de ma mère qui paye?

Par **vincent**, le **26/12/2012** à **11:17**

Bonjour,
J'ai une question toute simple à vous poser.
Lors de la disparition de l'un de mes parents divorcé, si ce parent est criblé de dettes dû à une multitude de prêts à la consommation. Suis-je d'en l'obligation de rembourser?
Merci

Par **cocotte1003**, le **26/12/2012** à **12:37**

Bonjour, non vous n'êtes pas responsable des dettes de votre parente tant qu'elle est vivante, après il vous faudra refuser la succession (vous et vos héritiers aussi), cordialement